

A. Rimbaud – Compte-rendu du Conseil d'École 1

du mardi 14 novembre 2017, 18h00

Salle permanence / Vie Scolaire

Excusés : France de Villard (représentante CM2 A), Kayte O'Donovan (professeur anglais maternelle), Sergine Le Rossignol (professeur CP B)

La séance débute à 18h08.

1. Nomination du (de la) secrétaire de séance (administration, enseignant ou parent d'élève) : étant donné les délais souvent trop longs de transmission des comptes-rendus – *problème soulevé par un(e) représentant(e) des parents* – l'administration propose au conseil d'école de modifier le système en cours en assumant intégralement la rédaction des trois compte-rendus annuels.

Il est toutefois rappelé qu'un compte-rendu ne peut être publié que lorsqu'il a été validé en majorité par les représentants élus.

2. Ordre du jour du Conseil d'École 1

La date arrêtée du 20/10 pour remonter des questions a été élargie en séance pour inclure certaines questions reçues hors délais mais considérées comme relevant effectivement du Conseil d'école plutôt que du Conseil d'établissement (*Courriel d'un(e) représentant(e) de parents d'élèves du 06/11 / Items : délais de transmission des compte-rendus ; surveillance des temps de récréation / normes d'encadrement de sécurité ; politique des langues*).

3. Compte-rendu du Conseil d'École 3 du jeudi 15/06/2017 : approuvé. Pour rappel : une fois approuvés, les comptes-rendus sont traduits et postés en ligne sur le site internet bilingue (Français / Anglais) de l'école, pour la 4^{ème} année consécutive.

4. Vie de l'école :

• **Règlement intérieur (RI)** en Français* et en Anglais : révisions ?

* version faisant foi

Un(e) représentant(e) de parents d'élèves relève que le RI précise les droits et devoirs des élèves et de leurs parents mais pas ceux des professeurs.

Ce règlement a été précisément élaboré par une commission dédiée en 2014-2015. Les droits et devoirs des usagers - élèves et parents d'élèves - ont été développés et mis en forme par des rédacteurs parents.

Les enseignants ne sont pas mentionnés dans le RI car il va de soi que leur devoir de professionnels dans l'établissement fait qu'ils sont tenus tant au respect du RI qu'au suivi de son application.

De fait, le problème soulevé concerne les facilités de rattrapage du travail scolaire en cas d'absence des élèves : pourquoi la responsabilité en incomberait-elle aux parents, sans accès aux informations nécessaires ? Précisément, ce point du règlement a été rédigé en raison d'un absentéisme important et régulier du fait des familles dénoncé par le corps enseignant. Ces derniers étaient à l'époque sollicités par les familles pour fournir le travail en anticipation et/ou régulation, ce qui n'est pas acceptable. Toute absence au plus tard à partir du 3^{ème} jour doit être valablement excusée auprès de l'administration de l'école. L'absentéisme ne saurait être couvert ou cautionné par l'équipe enseignante, d'aucune façon.

Les familles ont la responsabilité de suivre et de s'impliquer dans la scolarité de leur(s) enfant(s), de s'informer concernant leur travail scolaire. Une distinction est toujours positivement faite entre une absence pour maladie et une absence pour convenance personnelle. Les devoirs ou travaux sont généralement communiqués aux familles qui les sollicitent.

Carte de sortie scolaire : le RI n'est pas à jour concernant l'introduction et le fonctionnement de cette carte, mise en œuvre a posteriori. A noter cependant qu'un règlement accompagnant la délivrance des cartes d'identité existe.

Un(e) représentant(e) de parent souhaite attirer l'attention du conseil en ce qui concerne les risques sur la santé de

l'ensoleillement en Tanzanie : pourquoi ne pas inscrire dans le RI le port obligatoire d'un chapeau ? Incitation ou obligation ?

Le conseil d'école propose une sensibilisation aux risques encourus plutôt que l'ajout d'une mention obligeant au port d'un chapeau. Il apparaît plus probant que les adultes, parents et enseignants, s'inscrivent dans une mission commune d'information auprès de tous, pour aide à la prise de bonnes habitudes dès les années de maternelle. Une opération de sensibilisation des élèves est considérée à partir du mois de janvier 2018 ; la nécessité d'obtenir la couverture du terrain de basket-ball est rappelée tant en ce qui concerne l'abri du soleil que celui de la pluie.

- Prise en compte par la communauté scolaire du règlement intérieur :

La Directrice informe le conseil d'école d'un regrettable dysfonctionnement de quelques parents d'élèves à l'égard des membres de la communauté scolaire, malgré le RI qu'ils ont signés. Les adultes doivent notamment se comporter avec respect et dignité aux abords et dans l'enceinte de l'établissement, a fortiori en présence des élèves et de leur(s) enfant(s) qu'ils doivent prioritairement mettre à l'abri d'incidents susceptibles de les perturber. De manière générale, il convient bien de différer des échanges s'imposant sous le coup de l'émotion et d'envisager un rendez-vous ultérieur qui se donnera pour réel objectif de régler le problème.

- Langue d'enseignement à l'école française, langues enseignées à l'école française et langues de communication à l'école française :

Le français, sans protectionnisme linguistique, mais pour rappel à une communauté en grande majorité non francophone, est la langue d'enseignement à l'école française.

La logique de communiquer exclusivement en anglais dans notre établissement au prétexte que plus de 75 % du public scolaire n'est pas francophone est à exclure complètement de toute attente dans l'intérêt même des élèves.

Parallèlement, beaucoup est fait à l'école française pour que chacun puisse accéder à un maximum d'informations (communication bilingue à tous points de vue : admission / bilan pédagogique (rencontres parents-professeurs) ; lettre d'information ; site Internet,...). Toutefois, les enseignants français ou francophones ne sont pas tenus de s'exprimer en anglais, encore moins de corriger les productions de leurs élèves en anglais. Il est en revanche aisé pour un parent anglophone de solliciter de l'aide à la traduction pour un entretien avec l'enseignant de son enfant. Cela est couramment mis en œuvre à l'école française.

Lors de la période d'admission à l'école française, le bilan linguistique initial propose aux parents des pistes pour suivre leur(s) enfant(s) en français. S'il n'existe pas, pour le moment, de contrat école-parents concrétisant l'engagement moral de ces derniers à contribuer régulièrement au développement de la relation de leur(s) enfant(s) au français, cette nécessité leur est néanmoins clairement présentée. L'implication des familles concernées est véritablement indispensable et logiquement attendu.

Trois langues sont enseignées à l'école française : le français, l'anglais (Langue vivante Étrangère 1) et l'espagnol (Langue vivante Étrangère 2).

Toutes ces langues enrichissent les élèves. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le français est la langue incontournable, le signifier tous - parents et enseignants - clairement aux élèves permet à ces derniers d'intégrer pleinement ce fait pour réussir leur scolarité sans résister ou différer leur implication. Les familles non francophones qui, fortes de leur choix de l'école française, accompagnent leurs enfants dans la scolarité choisie, réussissent généralement bien dans leur projet. Les résultats aux examens du DELF prim ou junior sont significatifs à ce sujet. Toutefois, le Diplôme National du Brevet (en fin de 3ème) et les examens du Baccalauréat ne manqueront pas d'exiger de la part de tous les élèves francophones ou non, un bon niveau de français.

Politique des langues :

Cf. CR CE2, CETbt2 et CETbt 3 année 2016-2017. Une adaptation du dispositif existant a été mise en place à compter de cette rentrée scolaire. La décision du conseil des maîtres (accompagné de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale du premier degré et du Conseiller pédagogique en Langues Vivantes Étrangères -LVE-) de doubler l'EMILE et de conserver une heure de LVE (anglais ou français) a été prise à des fins pédagogiques concernant des publics davantage ciblés, se donnant pour objectif d'améliorer les performances en français et/ou l'anglais selon les élèves. L'enseignement de diverses disciplines en anglais permet aux uns (non-francophones) d'enrichir leur compréhension, vocabulaire voire

syntaxe via différents supports de langage. Le développement de compétences orales plus « académiques » car non exclusivement alimentées par les échanges en récréation, doivent aussi permettre un développement progressif parallèle des compétences écrites. L'EMILE en anglais permet aux anglophones enseignés majoritairement en français d'accéder aux contenus disciplinaires avec, à cette occasion, plus d'aisance.

La programmation et le développement de l'EMILE sollicitent cette année beaucoup les équipes enseignantes en terme de projection et de mutualisation des tâches. La réflexion des uns et des autres basée sur l'observation et l'analyse du dispositif est évidemment intégrée à la démarche en cours. C'est cependant bien la recherche d'un enseignement en langues le plus adéquat et adapté pour chaque profil linguistique qui mobilise l'équipe. En ce sens, notre école s'inscrit effectivement dans l'esprit de la politique des langues propre au réseau AEFÉ. Il n'existe en effet pas de fonctionnement type ou calibré concernant les langues et leur mise en œuvre pour tout le réseau, mais une volonté commune de les développer au mieux dans chaque établissement du réseau.

Pour information, le document « Politique des Langues » (2015) accessible en ligne sur le site AEFÉ est actuellement en refonte. Le réseau polyglotte existant remet aujourd'hui en question le schéma des établissements bilingues à parité : les établissements glissent d'un enseignement 50 % français – 50 % LV1 (anglais ou autre) à un enseignement 70 % français – 30 % LV1.

Jean-Louis Doumax, conseiller pédagogique du primaire en mission dans l'établissement, apporte à cet effet des précisions sur le fonctionnement de la politique des langues dans quelques établissements AEFÉ de la zone (Nairobi, Luanda, Dar, Addis Abeba, 2 établissements à Djibouti). Une étude comparative des dispositifs, exposée durant le conseil d'école, montre que l'école Arthur Rimbaud accorde une place tout à fait satisfaisante à l'enseignement de l'anglais au primaire. Chaque établissement (16) sur la zone a une politique des langues qu'il a modulée progressivement.

Un parent précise que le projet n'a pas forcément été compris comme une réduction de l'anglais au bénéfice du français. La pertinence de l'EMILE ayant pour support des matières telles l'Éducation Physique et sportive est questionnée : pourquoi l'étude de la langue (grammaire, expression écrite) n'est-elle pas favorisée ?

Il ne convient pas d'envisager la grammaire comme étant l'outil exclusif ou par excellence qui permette d'apprendre une langue vivante. Il s'agit d'une conception ou représentation qui n'est pas partagée par tous.

Il est bien dans les prérogatives de l'équipe enseignante de définir ou recadrer le dispositif d'enseignement des langues dans l'établissement tout en demeurant attentive à la manière dont il va être reçu par les élèves et leur bénéficié.

Certifications : la possibilité de faire passer aux élèves des certifications en langue anglaise a déjà été envisagée par l'établissement. Ce devra être considéré, le moment venu, quand le nouveau dispositif laissera davantage de temps à sa mise en œuvre nécessaire.

Langue du pays d'accueil / Swahili à l'école : Cf. Conseils des années précédentes. Pour rappel, un seul inscrit à l'AES swahili proposée en 2015-2016, l'activité n'a donc pas pu être maintenue. Seule une injonction du pays d'accueil (ex. Kenya) pourra conduire à un enseignement devenu obligatoire de swahili ; difficile de créer un poste dédié à cet enseignement dans la situation présente. Cependant, la valorisation du pays d'accueil n'est pas négligée à l'école : elle passe par l'organisation de classes de découverte ou sorties à thèmes permettant un accès à la culture du pays, l'adaptation des enseignements, notamment de la géographie.

- Abords et périmètre de l'établissement ; hygiène, sécurité et citoyenneté :

→ Rappel du stationnement nécessaire pour déposer les enfants en sécurité en les conduisant jusqu'au portail de l'école et non pas, par arrêt du véhicule en face de l'établissement, directement sur la chaussée.

→ Appel au civisme et au respect de chacun : notre communauté présente une diversité culturelle importante qui doit amener chacun à tenir compte de l'autre en adaptant à l'occasion ce qui est tenu pour acquis et qui peut pourtant poser problème aux autres. Ainsi, merci de ne pas attacher votre chien à l'entrée de l'établissement sans qu'il ne demeure sous votre contrôle. Cela peut effectivement poser problème.

→ Les routeurs internet doivent et vont être positionnés hors proximité immédiates des têtes des élèves dans les salles de classe où ils ont été ajoutés.

→ Surveillance des temps de récréation / normes d'encadrement de sécurité :

Le service de surveillance pendant les récréations est organisé en conseil des maîtres ; la sécurité doit être effectivement assurée en tenant compte de la configuration des lieux, de la nature, de l'état et de la distribution des locaux scolaires. Le tableau de service est affiché dans l'établissement.

En ce qui concerne le temps périscolaire (pause méridienne et AES), la vie scolaire prend en charge la surveillance des élèves tant que l'élémentaire s'ajoute au secondaire sur le site d'Oysterbay. Cependant, le fait que, potentiellement 48 enfants du primaire (4 études surveillées de 12 élèves) puissent demeurer présents sur la cour d'école, contribue cependant cette année encore à ajouter un personnel de plus en surveillance durant la pause méridienne (recours à deux intervenants extérieurs).

→ Zone fumeur éloignée depuis l'année dernière de l'entrée principale de l'établissement. Il n'y a pas de fumeurs dans l'enceinte de l'établissement.

→ Hygiène des toilettes et fermeture des portes : un nettoyage fréquent est mis en place. Cependant, le nombre de toilettes s'avère insuffisant compte-tenu des effectifs présents dans l'établissement. Pour information, les adultes ne disposent que d'un seul lieu indifférencié hommes et femmes. La nécessité de réparation en ce qui concerne la fermeture des portes doit être signalée par les élèves ou personnels à la CPE qui organise en lien avec le RAF les travaux nécessaires.

→ Les travaux en cours concernant la route d'accès à Msasani laissent envisager la nécessité de solliciter la mise en place de ralentisseurs. À suivre.

•**Nouveau campus primaire** (maternelle + élémentaire) : construction en cours, livraison prévue le 30/04/2018.

Un travail de projection des besoins en ameublement et équipements a été mené par l'équipe pédagogique, administrative et le chef d'établissement en concertation avec la société Manutan (France).

Une présentation sur plans – en projet et non définitifs – est effectuée en conseil d'école : illustration d'une classe-type de maternelle, d'élémentaire, d'une salle de langues, salle des professeurs, bibliothèque, bureaux d'accueil aux deux entrées (maternelle et élémentaire), bureaux administratifs, local archives, infirmerie, cantine, ...

•« **Vie scolaire** » et école primaire :

→ Anticipation de l'organisation du temps périscolaire 2018-2019 / encadrement des enfants durant la pause méridienne et les AES.

Ceci a déjà été évoqué en conseils d'école 2016-2017. Bernadette Mandé, en charge pour partie dès cette année de la coordination des activités extra-scolaires, est pressentie en tant que responsable périscolaire du nouveau campus primaire. À suivre.

•**Actualités pédagogiques** : portées à l'Agenda PRONOTE

- Arthur Rimbaud : école du réseau AEFÉ, école homologuée par le MEN → mission du conseiller pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale zone Afrique Australe et Orientale AEFÉ, semaine du 13 au 16 novembre 2017.

- Transmission (trimestrielle) des livrets GS → CM2 aux familles, trimestre 1 : le vendredi 15/12/2017.

École élémentaire, réunion parents-professeurs : mardi 19/12/2017 de 16h00 à 20h00.

- Transmission (semestrielle) des mini-livrets TPS, PS et MS, semestre 1 : le vendredi 02/02/2018.

•**Actualités événementielles** :

- Échéancier du 1^{er} trimestre (en cours) et événements de l'année 2017-2018 :

•Kermesse / Funday : samedi 18/11/2017 de 9h00 à 14h00. Remerciements au Comité d'événements pour son

organisation.

•Fête de Noël, vendredi 22/12/2017. Départ en vacances pour le primaire et secondaire, 13h00.

→ décorations : tous sont les bienvenus pour s'y investir.

•Carnaval, vendredi 23/02/2018 avant le départ en vacances.

•Semaine de la francophonie (samedi 17/03 au dimanche 25/03/2018)

•Vendredi 26/05/2018 (**? date à confirmer**), cross de la solidarité.

•Spectacle de fin d'année « Little theater », vendredi 29/06/2018 : le lieu est maintenu car le transport est facilité sur place.

La séance est clôturée à 20h.